

Villepinte, le 01 juillet 2022

## **PROTOCOLE DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL D'URGENCE (PDAU)**

Le PDAU est un **protocole pluripartite** élaboré en 2020 entre : *le Conseil Départemental, le Procureur de la République, la Direction territoriale de la sécurité publique, la Direction territoriale de la PJJ, le CDEF 93, l'ADSEA, l'AEPC, l'AVVEJ-rencontre 93, DEVENIR, Jean Cotxet, La Bienvenue, les Nouveaux Cèdres, le Président du tribunal judiciaire.*

**Il a pour objet d'organiser le dispositif d'accueil d'urgence et d'orientation des jeunes mineurs à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en journée et périodes d'astreintes par la Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.**

Le protocole doit :

- Garantir la **fluidité des circuits** et des articulations entre les différents partenaires et institutions ;
- Garantir un **accueil inconditionnel** dans le respect des capacités d'accueil des structures et des tranches d'âge des mineurs qu'elles accueillent et d'un choix d'orientation adapté à la problématique du jeune. L'accueil des enfants à besoins spécifiques doit faire l'objet d'un échange entre l'ASE et le directeur de l'établissement ;
- **Sécuriser le parcours** de l'enfant en prévenant les ruptures d'accueil et garantir un accueil inconditionnel adapté ;
- **Privilégier l'accueil administratif**, première modalité d'action en protection de l'enfance ; La mesure judiciaire d'accueil en urgence par une OPP sera mise en œuvre dès lors que les conditions d'un accueil administratif ne sont pas réunies ;
- **Limiter et garantir la durée des accueils en urgence à 4 mois maximum** comprenant : l'accueil, l'évaluation, la stabilisation, la préparation du projet de réorientation entre le lieu d'accueil et l'ASE ;
- **Favoriser l'orientation** des enfants accueillis en urgence vers une **solution pérenne**.

**FO a voté CONTRE ce protocole en 2020 vu le manque de moyens dédié à ce dispositif sur les structures du CDEF et au risque d'embolisation des services d'accueil d'urgence.**

En 2022, ce protocole a fait l'objet de modifications :

- Mise à l'abri en sureffectif de 5 jours **reconductibles à 5 jours supplémentaires** voire **plus s'il y a un projet d'orientation rapide en perspective**.
- **Evaluation des AEMO de + de 6 mois** par le Service d'Intervention Spécialisée du CDEF.



**Lors du CTE et CA de juin 2022, FO a maintenu son VOTE CONTRE** vu l'embolisation du dispositif d'accueil d'urgence, du manque de places en accueil pérenne, du manque de structures médico-sociales en Seine Saint Denis ne permettant pas l'orientation des enfants accueillis en fonction de leurs besoins et de places adaptées. A cela, s'ajoute les difficultés de recrutements de personnels au CDEF et principalement sur les services d'urgence dont le SIS.

# **RESTRUCTURATION DU SERVICE ADMINISTRATIF** **DU POLE BORNICHE**

Lors du dernier CTE, il nous a été présenté un  
**NOUVEL ORGANIGRAMME DU SERVICE ADMINISTRATIF**  
du pôle BORNICHE.

Nous découvrons avec étonnement une **nouvelle organisation du secrétariat** qui se  
décline en **4 postes au lieu de 5 actuellement**  
(L'organisation du service financier étant toujours en cours)

Dans le dossier du Comité Technique d'Etablissement, aucune fiche de poste ne nous a  
été transmise **contrairement à l'obligation qui en est faite** au regard de *l'article L.315-  
13 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)*.



**Lors de la première présentation, les représentants  
du personnel CGT et FO  
ont émis un vote UNANIMEMENT CONTRE  
qui implique une seconde présentation dans les 8 jours.**

Lors de la seconde présentation, la Direction a maintenu son positionnement et ne nous  
a pas transmis les fiches de postes comme il est de droit.

FO a exigé le **REPORT** lors d'un prochain CTE avec la **présentation d'un dossier  
complet** comprenant l'ensemble des fiches de poste, voire le projet de délibération  
relatif à la transformation ou à la suppression de poste.

FO rappelle qu'un tel sujet requiert un avis des représentants au CTE avant toute  
décision au Conseil d'Administration.

**FORCE OUVRIERE S'OPPOSE FERMEMENT A TOUTE  
SUPPRESSION DE POSTE AU CDEF.**